DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME VALERIE GUARINO

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 27 Mai 2016

OBJET: Abonnement haut débit des collèges publics - Subventions de fonctionnement

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'attribuer, les subventions suivantes :

- 480,00 € à chacun des collèges publics figurant sur la liste jointe en annexe du rapport, pour la souscription d'un abonnement annuel auprès d'un fournisseur d'accès internet de leur choix,
- 480,00 € complémentaire au collège Germaine Tillion à Marseille, dans le cadre de l'évolution de l'infrastructure serveurs dans les collèges du Département.

Le montant total de la dépense, soit 63 840 €, sera prélevé sur les crédits de paiement du chapitre 65, inscrits au budget départemental 2016, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée